

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: **AE00**  
Version: **GHS 1.0 fr**

date d'établissement: 2018-05-30

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Acétonitrile</b>
Numéro d'article	AE00
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119471307-38-xxxx
No index	608-001-00-3
Numéro CE	200-835-2
Numéro CAS	75-05-8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire  
utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification Règlement sur les produits dangereux

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	(Flam. Liq. 2)	H225
3.10	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 4)	H302
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	(Acute Tox. 4)	H312
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	(Acute Tox. 4)	H332
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Irrit. 2)	H319
3.5	mutagénicité sur cellules germinales	(Muta. 2)	H341

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.8	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	(STOT SE 1)	H370
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	(STOT RE 2)	H373

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage SGH

**Mention d'avertissement**

**Danger**

### Pictogrammes



### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Conseils de prudence

#### Conseils de prudence - prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils de prudence - intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.

#### Conseils de prudence - stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H341  
H370

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	Acétonitrile
No index	608-001-00-3
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119471307-38-xxxx
Numéro CE	200-835-2
Numéro CAS	75-05-8
Formule moléculaire	C <sub>2</sub> H <sub>3</sub> N
Masse molaire	41.05 g/mol

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

#### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.  
En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux: Effets irritants, Rougeur de la conjonctive,  
Après contact avec la peau: Rougeur locale, un œdème, du prurit et/ou des douleurs,  
En cas d'ingestion: Vomissements, Irritation, Maux de tête et étourdissements possibles,  
En cas d'inhalation: Toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter les sources d'inflammation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Danger d'explosion.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières



Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. En raison du danger d'ex-

plosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

#### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
CA	acétonitrile	75-05-8		OEL (AB)	20	34			OHS Code
CA	acétonitrile	75-05-8		OEL (BC)	20				"BC Regulation"
CA	acétonitrile	75-05-8		PEV/VEA	40	67	60	101	Regulation OHS

#### Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

### • valeurs relatives à la santé humaine

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	68 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	68 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
DNEL	68 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
DNEL	68 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
DNEL	32.2 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

### • valeurs relatives pour l'environnement

Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	10 mg/l	eau	rejets discontinus
PNEC	10 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	1 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
PNEC	32 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
PNEC	7.53 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	2.41 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

#### Protection de la peau



#### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqués plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

#### • type de matière

Caoutchouc butyle

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

- **épaisseur de la matière**

0,5 mm

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.  
Vêtements ignifuges.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (fluide)
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique douceâtre
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

#### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	Cette information n'est pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	-45.7 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	81.6 °C à 1,013 hPa
Point d'éclair	12.8 °C
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
<u>Limites d'explosivité</u>	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	4.4 % vol (50 g/m <sup>3</sup> )
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	16 % vol (274 g/m <sup>3</sup> )
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	94.51 hPa à 20 °C
Densité	0.782 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur	1.42 (air = 1)
Densité globale	Ne s'applique pas

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
<u>Solubilité(s)</u>	
Solubilité dans l'eau	1,000 g/l à 25 °C
<u>Coefficient de partage</u>	
n-octanol/eau (log KOW)	-0.34
Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC)	0.654 (ECHA)
Température d'auto-inflammabilité	524 °C - ECHA 524 °C
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
Viscosité	
• viscosité dynamique	0.39 mPa s à 20 °C
Propriétés explosives	N'est pas classé comme explosible
Propriétés comburantes	aucune

### 9.2 Autres informations

Indice de réfraction	1.344
----------------------	-------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Risque d'allumage. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Peroxydes, Comburant puissant, Acide fort

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

Articles en caoutchouc

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
oral	LD50	469 mg/kg	souris	ECHA
cutané	LD50	>2,000 mg/kg	lapin	ECHA



# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

## Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

## Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

### Mutagénicité sur cellules germinales:

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

### • En cas d'ingestion

nausée, vomissements, étourdissement

### • En cas de contact avec les yeux

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification

### • En cas d'inhalation

toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires

### • En cas de contact avec la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeurs, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc

## Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	1,640 mg/l	poisson	ECHA	96 h
EC50	3,560 mg/l	algue	ECHA	72 h
ErC50	9,696 mg/l	algue	ECHA	72 h

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## Toxicité aquatique (chronique)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	>102 mg/l	poisson	ECHA	7 d
LOEC	>102 mg/l	poisson	ECHA	21 d
NOEC	102 mg/l	poisson	ECHA	21 d

## 12.2 Processus de la dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène avec une nitrification: 3.118 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène: 1.559 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 2.144 mg/mg

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
biotique/abiotique	98 %	28 d
formation de dioxyde de carbone	70 %	21 d

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW) -0.34

## 12.4 Mobilité dans le sol

Constante de la loi de Henry 3.5 Pa m<sup>3</sup>/mol à 20 °C

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon) 0.654

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).



## 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	1648
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU Composants dangereux	ACÉTONITRILE Acétonitrile
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	3 (liquides inflammables)
14.4	Groupe d'emballage	II (matière moyennement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.
14.8	Informations pour chacun des règlements types des Nations unies	
	• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)	
	Numéro ONU	1648
	Désignation officielle	ACÉTONITRILE
	Mentions à porter dans le document de bord	UN1648, ACÉTONITRILE, 3, II, (D/E)
	Classe	3
	Code de classification	F1
	Groupe d'emballage	II
	Étiquette(s) de danger	3
		
	Quantités exceptées (EQ)	E2

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: **AE00**

Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	33

### • Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1648
Désignation officielle	ACÉTONITRILE
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1648, ACÉTONITRILE, 3, II, 12.8°C c.c.
Classe	3
Polluant marin	-
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3



Dispositions spéciales (DS)	-
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 l
EmS	F-E, S-D
Catégorie de rangement (stowage category)	B

### • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1648
Désignation officielle	Acétonitrile
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1648, Acétonitrile, 3, II
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3



Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales (États-Unis)

##### Toxic Substance Control Act (TSCA)

Pas énuméré.

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

Pas énuméré.

##### CERCLA

#### List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	%M	Re- marques	Statuto- ry code	RCRA waste No.	Final RQ pounds (Kg)
Acétonitrile	75-05-8	100		3 4	U003	5000 (2270)

#### Légende

- 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act  
4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

##### Clean Air Act

Pas énuméré.

##### New Jersey Worker and Community Right to Know Act

Nom de la substance	No CAS	%M	Re- marque s	Classifi- cations	Énumé- ré dans	Sub- stance number	DOT number
Acétonitrile	75-05-8	100		F3	1 2 3 4 6 8 15 17 18 20 21	0008	1648

#### Légende

- 1 Occupational Safety and Health Administration, 29 CFR 1910-Occupational Safety and Health Standards, Subpart Z-Toxic and Hazardous Substances, July 1, 2008.  
15 "Fire Protection Guide to Hazardous Materials," NFPA 49 (Hazardous Chemicals Data), NFPA 325 (Guide to Fire Hazard Properties of Flammable Liquids, Gases, and Volatile Solids), and NFPA 704 (Standard System for the Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response), National Fire Protection Association (NFPA), 2001.  
17 "2008 Emergency Response Guidebook," Research and Special Programs Administration, U.S. Department of Transportation, 2008.  
18 List of Toxic Release Inventory Chemicals, Section 313, Emergency Planning and Community Right to Know Act (EPCRA), Toxic Release Inventory (TRI) Program, U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 372.65, July 1, 2008.  
2 "2009 TLVs® and BEIs®, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices," American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), 2009.  
20 List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (RQ), Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980 (CERCLA), U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 302, Table 302.4, July 1, 2008.  
21 Hazardous Wastes from the P and U Lists, Resource Conservation and Recovery Act (RCRA), U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 261.33, July 1, 2008.  
3 Office of Hazardous Materials Safety, Research and Special Programs Administration, U.S. Department of Transportation, 49 CFR 172.101-Hazardous Materials Table, October 1, 2008.  
4 "NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards," National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), U.S. Department of Health and Human Services, No. 2005-149, September 2005.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: **AE00**

### Légende

- 6 "Environmental Hazardous Substance List," New Jersey Department of Environmental Protection, N.J.A.C. 7:1G-2, as printed in the Community Right to Know Survey Instruction Book, 2008.  
8 Integrated Risk Information System (IRIS) Database for Risk Assessment, Office of Research and Development, National Center for Environmental Assessment, U.S. Environmental Protection Agency (EPA), September 2008.  
F3 Flammable - Third Degree

### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Pas énuméré.

### Précurseurs de drogues

Pas énuméré.

### Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (HMIS). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	3	material that can be ignited under almost all ambient temperature conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: Chronic hazard  
Flammability: Flammability hazard  
Health: Health hazard  
Personal protection: Personal protective equipment (PPE) for normal use  
Physical hazard: Physical hazard

#### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	3	material that can be ignited under almost all ambient temperature conditions
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Flammability: Flammability hazard  
Health: Health hazard  
Instability: Instability hazard

### Réglementations nationales Canada: Domestic Substances List (DSL)

La substance est répertoriée.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

## Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

Pays	Inventaires nationaux	Status
AU	AICS	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
JP	CSCL-ENCS	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
MX	INSQ	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée

### Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Domestic Substances List (DSL)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
REACH Reg.	Substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: AE00

Abr.	Description des abréviations utilisées
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NFPA® 704	Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

- OSHA Hazard Communication Standard (HCS), 29 CFR 1910.1200
- Règlement sur les produits dangereux (RPD)
- Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)



# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



**Acétonitrile ROTIDRY® ≥99,9 % (≤10 ppm H<sub>2</sub>O)**

numéro d'article: **AE00**

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	liquide et vapeurs très inflammables
H302	nocif en cas d'ingestion
H312	nocif par contact cutané
H319	provoque une sévère irritation des yeux
H332	nocif par inhalation
H341	susceptible d'induire des anomalies génétiques
H370	risque avéré d'effets graves pour les organes
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.